

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de
secrétaire d'administration de classe exceptionnelle
au sein de la Caisse des dépôts et consignations**

Session 2024

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle au titre de l'année 2024 s'est déroulé en deux temps, conformément aux dispositions réglementaires :

1. une épreuve écrite d'admissibilité, coefficient 1 qui s'est tenue le lundi 14 septembre 2023
2. une épreuve orale d'admission, coefficient 2, qui s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2023

16 postes étaient ouverts par la Caisse des Dépôts à cet examen professionnel.

L'ensemble des épreuves ont pu se dérouler selon le calendrier initialement prévu, dans un contexte garantissant, tant aux candidats qu'aux membres du jury, de bonnes conditions d'accueil et de travail. Les membres du jury tiennent d'emblée à saluer le professionnalisme du service des examens et des concours et la rigueur et l'attention avec lesquelles son équipe a veillé au bon déroulement de cette session d'examen professionnel.

1. L'épreuve écrite d'admissibilité : données chiffrées et nature du sujet

Le nombre initial de candidats inscrits était de 102, contre 109 à la session précédente ; 92 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve d'admissibilité, soit un taux de désistement de presque 10%, taux inférieur à celui de la session 2023 (17%).

Répartition Femmes / Hommes

| Candidats | Nbre d'inscrits | % des inscrits | Nbre de présents | % de présents | Nbre d'absents | % d'absents | Nbre d'admissibles | % des admissibles |
|-----------|-----------------|----------------|------------------|---------------|----------------|-------------|--------------------|-------------------|
| Femmes | 84 | 82% | 76 | 83% | 8 | 80% | 39 | 87% |
| Hommes | 18 | 18% | 16 | 17% | 2 | 20% | 6 | 13% |
| Total | 102 | | 92 | | 10 | | 45 | |

Répartition par tranches d'âge

| Tranches d'âge | Nbre d'inscrits | % d'inscrits | Nbre des présents | % des présents | Nbre d'absents | % d'absents | Nbre d'admissibles | % des admissibles |
|----------------|-----------------|--------------|-------------------|----------------|----------------|-------------|--------------------|-------------------|
| < 35 ans | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 35 à 44 ans | 27 | 26% | 26 | 28% | 1 | 10% | 13 | 29% |
| 45 à 54 ans | 59 | 58% | 51 | 55% | 8 | 80% | 26 | 58% |
| >= 55 ans | 16 | 16% | 15 | 16% | 1 | 10% | 6 | 13% |
| Total | 102 | | 92 | | 10 | | 45 | |

Le candidat présent le plus jeune avait 37 ans, le plus âgé 62 ans.

Le candidat admissible le plus jeune avait 39 ans, le plus âgé 62 ans.

Répartition par direction

| Direction | Nbre d'inscrits | % d'inscrits | Nbre de présents | % de présents | Nbre d'absents | % de d'absents | Nbre d'admissibles | % des admissibles |
|-----------|-----------------|--------------|------------------|---------------|----------------|----------------|--------------------|-------------------|
| BDT | 31 | 30% | 29 | 32% | 2 | 20% | 14 | 31% |
| DRG | 2 | 2% | 2 | 2% | | 0% | 2 | 4% |
| DEOF | 6 | 6% | 6 | 7% | | 0% | 4 | 9% |
| DRH | 16 | 16% | 15 | 16% | 1 | 10% | 7 | 16% |
| DPS | 39 | 38% | 32 | 35% | 7 | 70% | 14 | 31% |
| DOT | 7 | 7% | 7 | 8% | | 0% | 4 | 9% |
| Autre CDC | 1 | 1% | 1 | 1% | | 0% | | 0% |
| Total | 102 | | 92 | | 10 | | 45 | |

Au terme de sa délibération, le jury a déclaré 45 candidats admissibles en fixant le **seuil d'admissibilité à la note de 11/20**. Les notes se sont établies dans une fourchette allant de 6 à 15,5 sur 20 avec une moyenne de 10,5 sur 20 et une médiane de 10,5 sur 20 également.

Avec 45 candidats admissibles pour 92 présents, le taux d'admissibilité est de 49%.

Nature du sujet

L'épreuve écrite, de coefficient 1, consiste en la rédaction d'une note ou d'un rapport à l'aide d'un dossier à caractère administratif. Elle dure trois heures.

Le sujet, portant sur la gestion des ressources en eau, était formulé de la façon suivante :

Secrétaire administratif(ve) affecté(e) au pôle Écologie d'une Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), vous êtes chargé(e) par votre directrice régionale de préparer l'intervention du préfet de région prévue lors du déplacement de la Première ministre, qui viendra décliner les nouvelles mesures du plan eau.

Le préfet de région, qui recevra la Première ministre au sein de la chambre régionale d'agriculture, présentera en propos introductifs les grands enjeux du plan eau.

Votre directrice vous demande de rédiger une note à son attention présentant succinctement le cadre actuel de la gestion de l'eau ainsi que les grandes orientations du plan eau annoncé par le président de la République.

Votre note devra également présenter les défis majeurs liés au réchauffement climatique et à la raréfaction de l'eau.

Enfin, vous accompagnerez votre note d'une annexe présentant les moyens financiers engagés par les pouvoirs publics dans le cadre du plan eau.

Vous veillerez à donner à cette note un caractère synthétique et opérationnel.

Le dossier comportait 28 pages

Le thème retenu, celui de l'eau, ne présentait pas de difficulté notable et était accessible à tous les candidats, en ne réclamant aucune connaissance ni technicité particulière. Le dossier fournissait par ailleurs l'ensemble des informations permettant de répondre à la commande formulée dans le sujet. Il n'en reste pas moins que l'exercice est exigeant et qu'il nécessite une solide préparation : la durée de 3 heures est courte pour satisfaire à l'ensemble des attendus de l'épreuve.

La copie doit permettre d'identifier les capacités de compréhension du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, la qualité de sa rédaction et son aptitude à proposer des solutions en situation professionnelle.

Au regard de ces attentes, le jury a pu formuler les observations suivantes :

- Dans l'ensemble les copies proposées ont répondu à l'esprit de l'épreuve, avec un niveau de qualité généralement satisfaisant, traduisant un investissement personnel de formation et de préparation qu'il convient de saluer.
- Les meilleurs candidats ont su exploiter au mieux le contenu du dossier en faisant un effort de compréhension permettant d'appréhender la diversité des informations (textes, données chiffrées, graphique) et la variété des sources (articles, texte de loi, information professionnelle, publications des pouvoirs publics).
- Ils ont su synthétiser cette compréhension en rédigeant une note professionnelle dont la structure était suggérée par le sujet ; il était préférable de ne pas s'éloigner de cette structure afin de pouvoir conserver du temps pour élaborer l'annexe demandée, selon un format libre, décrivant de façon claire et immédiatement appréhendable les moyens financiers engagés.
- A l'inverse quelques candidats ont commis des erreurs ou des manquements sur lesquelles le jury appelle une attention particulière :
 - Des erreurs de compréhension du sujet : le temps est compté mais il est préférable de bien lire le sujet afin d'éviter de proposer un développement qui ne répond pas à la

demande ou encore, de façon plus anecdotique mais révélatrice, d'adresser la note au Préfet lorsque le sujet indique que le destinataire est la Directrice régionale

- › Un manque de rédaction personnelle : la note doit permettre d'apprécier les qualités rédactionnelles du candidat et sa capacité à agencer les informations selon un plan logique et structuré ; elle ne peut pas être - cas extrême - une forme de « patchwork » d'extraits de textes hâtivement recopiés
- › Un ton et un style ne correspondant pas à ceux attendus d'une note administrative : les sujets proposés sont généralement des thèmes d'actualité sur lesquels chacun peut avoir un avis de citoyen. Pour autant il ne s'agit pas ici d'exprimer une position ou des convictions personnelles
- › Un manque de soins apportés à l'aspect formel : écriture illisible, syntaxe fantaisiste voire incompréhensible, orthographe par trop défaillante.

2. L'épreuve orale d'admission : données chiffrées et recommandations du jury

L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations précise que :

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et les motivations du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé par le candidat de son parcours professionnel d'une durée de cinq minutes, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'établissement ou à l'administration dans lequel il exerce ses fonctions (durée : vingt-cinq minutes ; coefficient 2). »

Répartition Femmes / Hommes

| Candidats | Nbre d'admissibles | % des admissibles | Nbre d'admis | % des admis |
|-----------|--------------------|-------------------|--------------|-------------|
| Femmes | 39 | 87% | 14 | 88% |
| Hommes | 6 | 13% | 2 | 13% |
| Total | 45 | | 16 | |

Répartition par tranches d'âge

| Tranches d'âge | Nbre d'admissibles | % des admissibles | Nbre d'admis | % des admis |
|----------------|--------------------|-------------------|--------------|-------------|
| < 35 ans | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 35 à 44 ans | 13 | 29% | 8 | 50% |
| 45 à 54 ans | 26 | 58% | 8 | 50% |
| >= 55 ans | 6 | 13% | 0 | 0% |
| Total | 45 | | 16 | |

Le plus jeune candidat admis avait 40 ans, le plus âgé 53 ans. L'âge moyen des admis est de 45 ans.

Répartition par direction

| Direction | Nbre d'admissibles | % des admissibles | Nbre d'admis | % des admis |
|-----------|--------------------|-------------------|--------------|-------------|
| BDT | 14 | 31% | 8 | 50% |

| | | | | |
|------------------|----|-----|----|-----|
| DRG | 2 | 4% | 0 | 0% |
| DEOF | 4 | 9% | 1 | 6% |
| DRH | 7 | 16% | 4 | 25% |
| DPS | 14 | 31% | 2 | 13% |
| DOT | 4 | 9% | 1 | 6% |
| Autre CDC | | 0% | | 0% |
| Total | 45 | | 16 | |

En application des dispositions de l'arrêté, le jury a conduit chaque entretien de la manière suivante :

- l'audition, pendant cinq minutes, de la présentation du candidat
- puis un échange structuré autour de quatre temps successifs d'environ 5 minutes respectivement dédiés au parcours et aux motivations du candidat ; à ses aptitudes professionnelles sur la base d'au moins une mise en situation ; à sa connaissance générale et particulière de la Caisse des Dépôts et de son Groupe ; à sa culture administrative et institutionnelle.

Pour des raisons déontologiques, les membres du jury connaissant professionnellement ou personnellement l'un des candidats en ont préalablement informé le service des examens et des concours et se sont abstenus d'interroger l'intéressé(e) lors de l'entretien.

Tous les membres du jury ont préalablement étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) des candidats qu'ils avaient vocation à auditionner.

2.1 Le dossier RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté mais il participe néanmoins à l'appréciation du parcours professionnel du candidat.

Il est un élément de préparation à l'examen qu'il convient de ne pas négliger, car il est, de fait, le premier contact entre le jury et le candidat avant l'examen et que par ailleurs il est susceptible d'orienter l'entretien entre le candidat et le jury.

Avant l'examen il révèle déjà des qualités de fond et de forme.

Sur le fond, les candidats doivent s'attacher à valoriser leur parcours, sans omettre d'éventuelles expériences en dehors de la fonction publique, en faisant ressortir les choix qui ont orienté ce parcours. D'une façon générale, il est important que le jury ressente dès la lecture du dossier à la fois une sincérité et une aptitude à prendre de la hauteur par rapport au contenu pratique des fonctions exercées.

Dans cet esprit une attention particulière doit être portée à l'exposé des motivations conduisant le candidat à se présenter à l'examen professionnel : des motivations clairement exposées, sincères et précises, démontrent une réflexion personnelle qui sera toujours plus appréciée que des formulations vagues ou convenues.

Bien entendu, le candidat doit avoir conscience que les informations portées dans le dossier sont susceptibles d'être questionnées par le jury lors de l'entretien.

Sur la forme, le dossier doit illustrer une qualité d'expression écrite satisfaisante. Le candidat dispose du temps nécessaire pour la relecture et il doit s'attacher à éviter toute erreur de syntaxe, toute faute d'orthographe ou coquille dans l'écriture. La qualité formelle démontre, dès avant l'examen, des qualités de rigueur et de fiabilité qui ne peuvent que disposer favorablement le lecteur du dossier.

2.2 L'exposé de présentation

Comme pour le dossier RAEP, le candidat a la pleine maîtrise de ce premier volet de l'entretien avec le jury : il a eu le temps de préparer cet exposé et il peut le conduire de la façon dont il l'entend sans être orienté ou questionné par le jury. Sa seule contrainte explicite est de respecter le temps imparti à l'exposé, soit 5 minutes. De fait, le respect de cette contrainte impose une préparation rigoureuse et un certain nombre de répétitions de l'exercice afin de bien maîtriser le temps imparti, le jour dit.

Un exposé trop long expose à une interruption ou à une invitation à conclure rapidement qui risque de donner un sentiment de précipitation ou d'inachevé préjudiciable à l'évaluation d'ensemble. Un exposé trop bref est également pénalisant : le candidat dispose de 5 minutes pour valoriser son parcours professionnel, il doit en profiter pleinement et ne pas donner à penser qu'il n'a guère de matière à valoriser... ou qu'il a hâte que l'exercice se termine. Et d'un point de vue tactique une présentation courte expose le candidat à un temps de questions plus long.

Le contenu de la présentation du parcours est libre. La présentation peut être chronologique ou thématique, exhaustive ou sélective, par valeurs ou par défis relevés, ou organisée selon toute autre approche ; mais un exposé faisant apparaître une structure, un plan que le candidat suit et qui guide le jury est très généralement apprécié. A l'inverse un exposé strictement descriptif des tâches exercées au fil du temps, sans relief, sans accentuation, risque de rapidement perdre le jury et de manquer l'objectif de valorisation du parcours.

Le jury recommande ainsi de faire l'effort de structurer l'exposé, en adoptant un plan, clairement annoncé et suivi tout au long de l'exercice. Cet effort a généralement la vertu de faire apparaître une véritable réflexion personnelle sur le parcours et une prise de hauteur par rapport aux situations vécues. Une argumentation sincère, authentique, tirant les enseignements des succès et des difficultés rencontrées et exprimant les motivations avec beaucoup de franchise, complète généralement les contours d'un exposé réussi... quant au contenu.

S'agissant de la forme, des talents oratoires particuliers ne sont pas attendus, une expression trop théâtralisée est même à proscrire. Mais il est évident qu'une expression fluide, naturelle, adoptant une qualité de langue adaptée à un examen professionnel renforce la crédibilité du candidat. L'exercice n'étant décidément pas facile, celui-ci doit également veiller à sa communication non-verbale et conserver tout au long de l'examen une posture professionnelle.

2.3 L'entretien avec le jury

Comme indiqué *supra*, l'échange était structuré autour de quatre temps successifs : un retour sur l'exposé, le parcours et les motivations exprimées, une mise en situation professionnelle, une séquence sur la connaissance de la CDC et du Groupe CDC et enfin un dernier temps sur la culture administrative et institutionnelle.

D'emblée il convient de préciser qu'il s'agit bien d'un échange, presque d'une discussion avec le jury et pas d'un questionnement ou pire d'une interrogation. L'entretien est complémentaire de l'exposé et l'objectif est toujours de mieux connaître le candidat. Aussi celui-ci ne doit-il pas craindre de révéler sa personnalité et d'apparaître tel qu'il est.

Parcours et motivations

Cette séquence permet au jury de revenir avec le candidat sur des éléments exprimés tant dans le dossier RAEP que durant l'exposé, afin de les préciser et de mieux les situer dans la logique professionnelle du candidat. Ici aussi il convient d'être authentique et de démontrer une capacité à tirer profit du parcours accompli, quel qu'il soit, pour pouvoir exercer dans l'avenir des responsabilités supérieures. Le candidat doit avoir réfléchi à ses motivations et pouvoir les exprimer en évitant les formules vagues et un peu convenues comme « servir l'intérêt général » ou « avoir une contribution plus stratégique ».

Mise en situation

Elle vise à identifier comment le candidat réagit face à un cas professionnel pratique, souvent déjà rencontré par l'examineur. C'est une phase de l'examen qui fréquemment déroute les candidats et peut les conduire à un réflexe d'évitement. Or, il faut tout au contraire qu'il se livre et démontre un esprit d'engagement, une capacité d'analyse de la situation et de prise de décision. En général, il n'existe pas une bonne réponse, ce qui importe c'est la réponse que le candidat est à même de proposer et les qualités professionnelles que cette solution illustre.

Connaissances de la CDC et du groupe CDC

Cette partie de l'entretien est généralement bien maîtrisée, traduisant une curiosité au-delà de son strict périmètre professionnel et un effort de préparation qu'il faut reconnaître. Il est attendu à travers ce questionnement moins une connaissance exhaustive et détaillée du Groupe qu'une compréhension *a minima* de sa stratégie, de son modèle économique, de sa gouvernance et de son organisation. Des défauts de culture financière et bancaire ont cependant parfois surpris le jury.

Culture administrative et institutionnelle

Le questionnement aborde ici des éléments de culture en matière de droit public, d'organisation administrative et de fonction publique. Plus éloignées du quotidien des candidats, les questions ont fréquemment révélé des lacunes un peu pénalisantes dans un examen de promotion de fonctionnaires. Pour autant les réponses attendues ne sont absolument pas des réponses de spécialistes, elles doivent simplement témoigner d'un intérêt et d'une culture de base dans les domaines budgétaire, financier, économique, européen et relatifs à l'organisation de l'Etat, des territoires et des collectivités territoriales.

Les questions sont souvent en lien avec l'actualité : ainsi, dans une année d'élections européennes, les candidats ne doivent pas être surpris par une question portant sur les grandes institutions de l'Union. La méconnaissance de tels sujets, n'a pas été considérée comme rédhibitoire pour la réussite de l'épreuve surtout si le candidat, en reconnaissant son ignorance, s'est efforcé de formuler des hypothèses, démontrant un cheminement, une réflexion logique et pertinente.

3. Résultats d'admission et restitutions individuelles

Les notes de l'épreuve orale d'admission se sont étagées entre 10,5 et 17,5, la moyenne s'établissant à 13,4 et la médiane à 13,0.

Au regard du total de points obtenus par les personnes candidates, à l'issue des épreuves écrite et orale, le jury a délibéré et décidé de fixer le seuil d'admission à 40 points soit une note de 13,33 sur 20. A cette barre d'admission, le nombre de personnes admises s'élève à 16 pour 16 postes ouverts.

La liste d'admission a été rendue publique le 24 novembre 2023.

Les candidats non admis qui le souhaitent ont pu bénéficier d'une restitution individuelle. Dix personnes ont exprimé ce souhait ; les restitutions ont eu lieu le 7 décembre.

Au terme de ce rapport le jury souhaite que ce document puisse être une aide pour les candidats dans leur préparation ; il a été conçu dans cet esprit et chaque membre du jury 2024 prodigue tous ses encouragements et ses vœux de succès aux futurs candidats.

Le président du jury,
David DUPLOUY

